



AUDIT



GRUPE FP

fidu@fidu.fr
www.fidu.fr

SARL au capital de 68 000 €
SIRET 408 166 064 00043

340 impasse John Locke
ZAC de l'aéroport
CS 20101
34473 Montpellier Pérols
Tél: 04 99 133 266

Société de commissariat
aux comptes inscrite à la
Compagnie régionale de
Montpellier

Commissaires aux comptes

Pierre Laurent TRIAL
Eric TRESVAUX du FRAVAL
Laurence CHENAL
Stéphane KLUTSCH
Sylvie MARTOCQ



commissaire
aux comptes

Association MAEVAT
64 place du 11 novembre
84380 MAZAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAEVAT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

h

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Pérols
Le 03/06/2019

FP AUDIT
Commissaire aux comptes



Stéphane KLUTSCH
Associé

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

ASSOCIATION MAEVAT

Exercice clos le : 31 décembre 2018

ETATS DE SYNTHESE DE L'ASSOCIATION



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	34 426	34 131	296	695	399	57.44
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	16 298	3 376	12 922	14 610	1 688	11.55
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	123 631	98 819	24 812	23 127	1 685	7.28
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	5 230		5 230	5 230			
Total I	179 585	136 326	43 259	43 662	402	0.92	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	3 155		3 155	26 359	23 205	88.03
	Autres créances	25 158		25 158	31 090	5 931	19.08
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	958 687		958 687	897 020	61 668	6.87	
Charges constatées d'avance (3)	22 235		22 235	18 008	4 227	23.48	
Total III	1 009 235		1 009 235	972 476	36 759	3.78	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 188 820	136 326	1 052 494	1 016 138	36 356	3.58

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

CABINET GIORNAL



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	420 386		390 386		30 000	7.68
	Autres réserves	44 141		36 073		8 068	22.37
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	11 743		48 416		60 159	124.25
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports	12 000		12 000			
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	212 601		221 026		8 425	3.81
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	11 506		18 118		6 612	36.50	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	600 608		653 874		53 266	8.15	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	77 470		26 270		51 200	194.90
	Provisions pour charges	25 660		60 800		35 140	57.80
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	12 668		12 668			
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III	115 798		99 738		16 060	16.10
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	612				612	
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 419		12 488		9 930	79.52
	Dettes fiscales et sociales	146 433		137 249		9 183	6.69
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	166 624		112 788		53 836	47.73
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	336 088		262 526		73 562	28.02
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 052 494		1 016 138		36 356	3.58

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

336 088 262 526

CABINET GIORNAL



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	240 096		247 979		7 883	3.18
Production stockée						
Production immobilisée	1 967		5 110		3 143	61.51
Subventions d'exploitation	24 001		47 691		23 690	49.67
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations	1 001 813		1 044 639		42 826	4.10
Autres produits						
Total I	1 267 876		1 345 418		77 542	5.76
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	285 359		304 010		18 651	6.14
Impôts, taxes et versements assimilés	60 169		60 776		607	1.00
Salaires et traitements	657 629		679 226		21 597	3.18
Charges sociales	274 775		261 108		13 668	5.23
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12 694		15 702		3 007	19.15
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions			10 800		10 800	100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)						
Total II	1 290 626		1 331 621		40 995	3.09
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	22 750		13 797		36 547	264.90
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		651		646	5	0.75
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		651		646	5	0.75
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		651		646	5	0.75
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		22 099		14 442	36 542	253.02
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		17		17		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 612		954	5 658	592.81
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		6 630		954	5 675	594.65
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 984		5 766	1 782	30.90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		3 984		5 766	1 782	30.90
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 646		4 811	7 457	154.99
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		1 275 157		1 347 018	71 861	5.33
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		1 294 610		1 337 387	42 777	3.20
Solde intermédiaire		19 453		9 631	29 084	301.98
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		7 710		38 785	31 075	80.12
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		11 743		48 416	60 159	124.25

ASSOCIATION MAEVAT

Exercice clos le : 31 décembre 2018

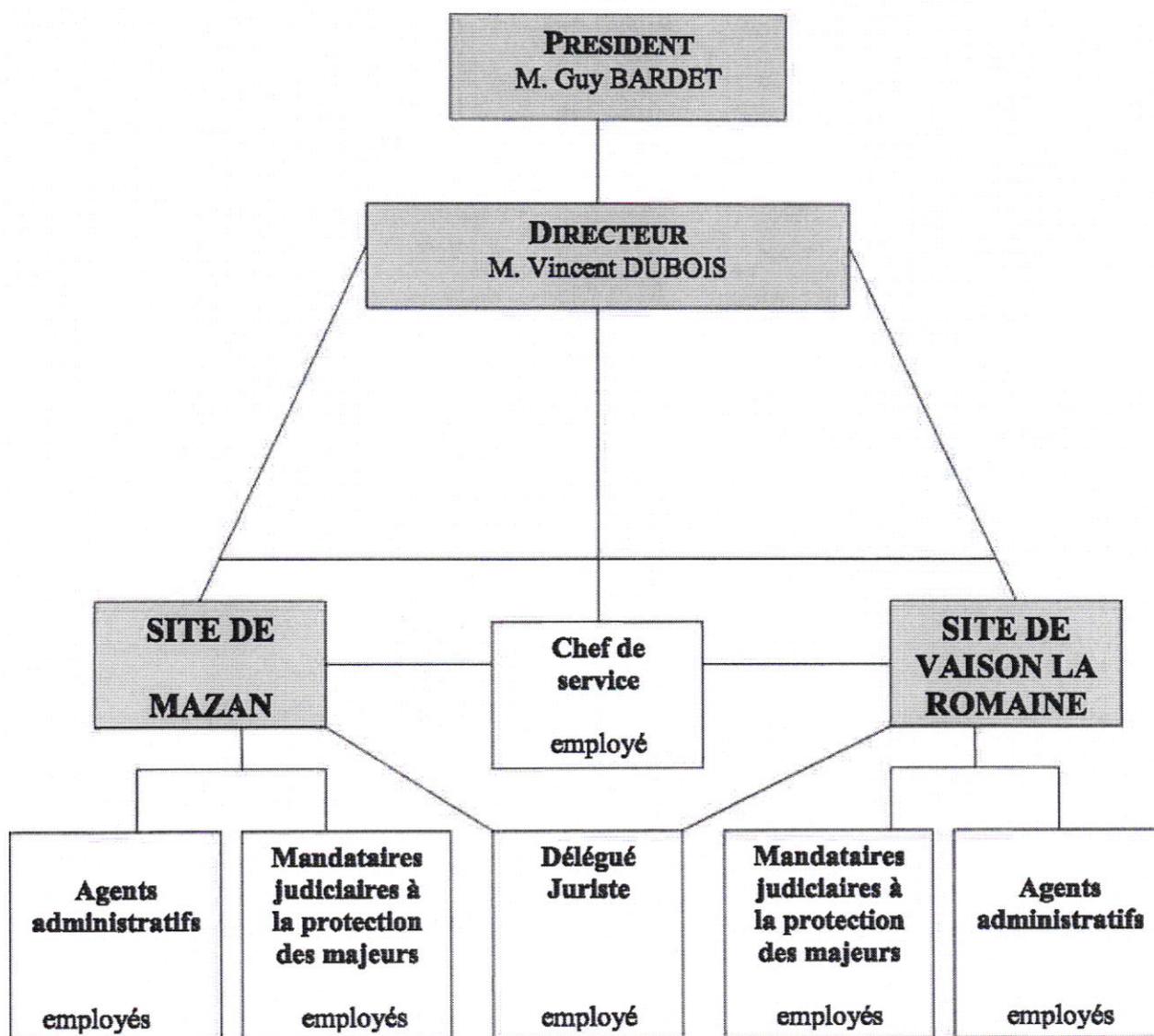
ANNEXES



ELEMENTS CARACTERISTIQUES

L'association MAEVAT (Mouvement Associatif pour l'Evolution et la Valorisation des Adultes sous Tutelles) a pour objet la prise en charge de la protection des majeurs, les différentes mesures de protection sont la sauvegarde de justice, la curatelle et la tutelle. L'association comprend le siège et un site antenne à Vaison la Romaine.

PRESENTATION D'ENSEMBLE



Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 1 052 494 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 11 743 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

(PCG articles 532-1,531-2/2,531-2/5,532-2-1,531-2/3)

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée réelle d'utilisation.

En stricte application des procédures administratives et budgétaires des autorités de tutelles, la date de début d'amortissement pour les immobilisations acquises se situe le 1^{er} jour de l'année civile qui suit l'année d'acquisition.

- Constructions 30 à 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions 4 à 20 ans
- Installations industrielles 5 à 15 ans
- Matériel et outillage 5 à 10 ans
- Matériel de transport 3 à 7 ans
- Mobilier de bureau 3 à 10 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont dotées à ce titre, lorsqu'il existe des risques et charges nettement précisées, dont la réalisation est incertaine mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Nous avons réaffecté les provisions suivantes :

- Mise en conformité : 6269.89 €
- Chaudière : 50 000 €
- UDAF : 20 00 €
- RGPD : 4 800 €

De la façon suivante :

- Provision pour litige patrimoine majeur pour 63 360 €
- Provision pour litige prud'hommale pour 13577 €
- Provision pour risque s/ OTD liés à des frais obsèques : 533 €
- Provision pour frais d'avocat pour 3 600 €

Nous avons reprise partiellement une provision pour formation IMF à hauteur de 3940 €

Fonds dédiés

La direction départementale de la cohésion sociale a attribué, en 2011, une dotation complémentaire exceptionnelle non reconductible. Celle-ci a été affecté en fonds dédiés à hauteur de 50% de la dotation soit 11 000 € en vue de financer des dépenses futures d'évaluations internes et/ou externes.

Rémunérations des dirigeants

NEANT



FAITS CARACTERISTIQUES

SOCIAL :

NEANT

FRAIS DE GESTION :

Le calcul des frais de gestion ont fait l'objet d'une modification à compter du 01 septembre 2018.

FOND ASSOCIATIF :

L'affectation du résultat 2012 a été réalisée sur 2014 selon la décision de la DDCS. Une modification a été effectuée sur la provision pour risque et charge de 14 250 € relative à une pénalité attribuée pour le non emploi de personnel handicapé. Le risque n'étant plus avéré, cette provision a été requalifiée par le DDCS en subvention d'investissement transférable. Subvention qui a été amorti à compter de 2018 sur décision de la DDCS.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	695				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 688				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 534				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 777				
TOTAL	12 000				
TOTAL GENERAL	12 694				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		76 937			76 937
Charges sociales et fiscales congés à payer		2 060			2 060
Autres provisions pour risques et charges	87 070	24 133	87 070		24 133
TOTAL	87 070	103 130	87 070		103 130
TOTAL GENERAL	87 070	103 130	87 070		103 130
Dont dotations et reprises d'exploitation			3 940		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 230		5 230
Autres créances clients	3 155	3 155	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	19 811	19 811	
Débiteurs divers	5 347	5 347	
Charges constatées d'avance	22 235	22 235	
TOTAL	55 778	50 548	5 230

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	612	612		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 419	22 419		
Personnel et comptes rattachés	68 310	68 310		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 123	78 123		
Autres dettes	166 624	166 624		
TOTAL	336 088	336 088		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 131		296
Installations générales agencements aménagements des constructions	16 298		
Installations générales agencements aménagements divers	43 250		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	69 077		11 996
TOTAL	128 625		11 996
Prêts, autres immobilisations financières	5 230		
TOTAL	5 230		
TOTAL GENERAL	167 985		12 292

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			34 426	34 426
Installations générales agencements aménagements constr.			16 298	16 298
Installations générales agencements aménagements divers			43 250	43 250
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		692	80 381	80 381
TOTAL		692	139 929	139 929
Prêts, autres immobilisations financières			5 230	5 230
TOTAL			5 230	5 230
TOTAL GENERAL		692	179 585	179 585

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	33 436	695		34 131
Installations générales agencements aménagements constr.	1 688	1 688		3 376
Installations générales agencements aménagements divers	38 711	1 534		40 245
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 489	8 777	692	58 574
TOTAL	90 888	12 000	692	102 195
TOTAL GENERAL	124 324	12 694	692	136 324

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	5 341
Total	5 341

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 041
Dettes fiscales et sociales	100 501
Autres dettes	30 553
Total	137 095

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	22 235
Total	22 235

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	24
Total	26

Valorisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, sont indiquées ci dessous les rémunérations versées au cadre dirigeant salarié de l'association.

Rémunération brute versée : 50 027.33 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

Engagements financiers

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

NEANT

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	1 286
45 à 54 ans	11 à 20 ans	49 197
35 à 44 ans	21 à 30 ans	29 373
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 624
Engagement total		85 480

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 60 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation
- taux d'actualisation

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QP SUBVENTION VIRE AU RESULTAT	6 612	777
- MAJEUR REJET BANQUE	17	7721
Total	6 629	
Charges exceptionnelles		
- BLOCAGE OTD MAJEUR	2 553	6721
- PERTE FG 2016 MAJEUR	435	6721
- MAJEUR REGUL EDF	996	6721
Total	3 984	